

Annexe 3 : FICHE FINANCEMENT DE LA FORMATION

NOM : Prénom :	N° Dossier :
-------------------------------	--------------

	Cocher la case correspondant à votre situation :	JUSTIFICATIF DEMANDÉ
1 ☐	Vous êtes ÉTUDIANT DE MOINS DE 26 ANS ISSU DU CURSUS SCOLAIRE OU D'ETUDES SUPERIEURES	Joindre votre certificat de scolarité
2 ☐	Vous êtes ÉTUDIANT DE MOINS DE 26 ANS AVEC INTERRUPTION DE SCOLARITE DE MOINS DE 2 ANS AVANT LE DEMARRAGE DE LA FORMATION	Joindre votre certificat de scolarité
3 ☐	Vous êtes DEMANDEUR D'EMPLOI , (Catégorie 1 ou 2) inscrit à France Travail	Joindre un avis de situation délivré par France Travail. Le coût total de votre formation sera alors pris en charge par le Conseil Régional d'Ile de France (démarche faite par l'IFSI)
4 ☐	Vous êtes SALARIÉ AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE : Financement « promotion professionnelle » par votre employeur	Joindre une attestation de prise en charge délivrée par votre employeur. Coordonnées de votre employeur :
4bis ☐	Vous êtes SALARIÉ AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE : Financement dans le cadre d'un « Congé Individuel de Formation » via Transition Pro, ANFH, Unifaf...	Joindre l'accord de prise en charge délivré par l'organisme financeur. Coordonnées de cet organisme :
 Le statut de l'étudiant à l'entrée en formation est retenu pour toute la durée de celle-ci. Cela signifie qu'un étudiant bénéficiant d'une prise en charge partielle devra s'engager à régler lui-même le coût de la formation non pris en charge par l'organisme financeur. Tout salarié démissionnaire doit payer lui-même sa formation.		
5 ☐	Vous ne faites pas partie des 4 catégories ci-dessus et ne bénéficiez d'aucun financement, vous êtes en FINANCEMENT PERSONNEL	Joindre un courrier d'engagement à régler le coût de la formation s'élevant à 25 200 euros (8 400 euros par année de formation). Un échelonnement de paiement pourra vous être accordé (2 à 12 mensualités maximum par année de formation).

Si vous êtes admis, un report de formation peut être envisageable sous certaines conditions. Celui-ci doit impérativement être formulé auprès de l'IFSI. Pour toute information, veuillez prendre contact rapidement avec le secrétariat.¹

Je soussigné(e)....., atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et avoir pris connaissances des conditions de financement de la formation.

A : _____ **Le :** _____ **Signature :** _____

1 : Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier **Art. 15.** – Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation est valable pour l'année universitaire de l'année au titre de laquelle le candidat a été admis. Le directeur de l'institut de formation accorde après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, dans une limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en formation.